

Violences volontaires

Par **Mao**, le **12/07/2009** à **20:28**

Bonjour à tous,

Comme c'est les vacances, il faut un peu garder la rigueur d'antan. Bref je vous soumet un joli cas pratique qui m'est malheureusement arrivé hier soir. Légèrement alcoolisé (mais alcoolisé quand même, c'est sur ce point que ça peut faire évoluer les choses), je me suis pris un coup de tête dans les dents à la sortie d'un bar de la part d'un parfait inconnu à qui je n'ai ni adressé la parole, ni regardé, bref, un castagneur. Ça m'a valu 4 dents cassées et une déplacée quand même, en plus du trauma crânien léger dû à ma chute sur le bitume. La police est intervenue, a pris son identité et l'a laissé filer. Je dépose plainte ce matin pour violences volontaires contre le gars en question. L'officier de police me dit qu'il sera entendu et qu'il peut porter plainte contre moi pour violences volontaire également (alors que plus de 50 témoins ont vu la scène).

Sachant que nous étions un peu (enfin pour lui je sais pas) éméchés, que la plupart des témoins sont mes amis, des connaissances ou ma famille, quelles sont les chances pour que je puisse obtenir réparation? Les frais dentaires sont assez élevés en fait...

Merci de votre patience!
Mao.

Par **Camille**, le **13/07/2009** à **12:17**

Bonjour,

Effectivement, c'est sa parole contre la vôtre, votre parole contre la sienne.

Reste les témoins, s'ils sont en nombre suffisant, s'ils ne sont pas "à votre service" d'une manière ou d'une autre et s'ils ne se contredisent pas mutuellement.

Cela dit, si votre agresseur en est sorti "frais comme un gardon" avec un certificat médical pour "grave traumatisme moral avec dépression chronique" alors que vous, c'est 4 dents plus trauma crânien, un juge aura quand même tendance à faire pencher la balance d'un côté plutôt que de l'autre en matière de "violences volontaires".

Peut-être éviter d'insister lourdement sur vos "imprégnations alcooliques" respectives qui n'ont pas directement à entrer en ligne de compte.

Rappel : dans le chiffrage du préjudice, y mettre même la partie qui vous sera remboursée par la Sécu.

Alors, vous ressemblez à Yannick Noah, maintenant ?

:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Bon, je        